

“Cette loi promet des diplômés charlatans”

► Les psychothérapeutes font bloc: la Cour constitutionnelle a été saisie de quatre nouveaux recours en annulation ce 30 janvier

► *“Imaginez, Carine, 28 ans. Elle est mère de famille célibataire depuis que son mari l’a quittée sans donner d’adresse”, explique Christophe Dumont, psychothérapeute. “Elle ne s’en sort plus financièrement et moralement. Elle voit régulièrement une conseillère conjugale et familiale. Ça lui fait du bien de discuter et elle voit que sa souffrance s’allège et que ses problèmes se règlent peu à peu... Eh bien, si la loi de Maggie De Block passe, bon nombre de personnes ne trouveront plus d’interlocuteurs à qui s’adresser!”*

Ce lundi 30 janvier, l’Appsy, l’Uppsy, la plate-forme PsySM, le collectif Alter-Psy et le groupe de travail des fédérations ont déposé des recours en annulation. Ces recours concernent, entre autres, les instituts de formation qui devront fermer, ou, entre autres griefs, *“le privilège accordé sans réciprocité au médecin d’exercer sans formation tous les actes de la psychologie clinique”*.

LA MINISTRE de la Santé Maggie De Block souhaitait, par sa modification de la loi, rendre la *“profession médicalisée et mettre des balises afin d’éviter qu’il n’y ait des charlatans qui se prétendent psychothérapeutes”*.

Mais cela ne convient pas aux professionnels du secteur. Plusieurs centaines d’entre eux ne pourront plus exercer. Et pour

cause: *“La définition qu’elle donne de l’acte psychothérapeutique est tellement large que tout acte d’écoute pourrait être assimilé à un acte psychothérapeutique et être considéré comme pratique illégale de la médecine”,* déplore Christophe Dumont qui s’exprime au nom du secteur ambulatoire.

L’Union professionnelle des psychologues fustige: *“La loi prévoit explicitement que tout médecin, quelle que soit sa pratique, peut pratiquer la psychologie clinique. La psychothérapie n’est plus un métier et cette loi promet des diplômés charlatans. On peut avoir des médecins psychologues et même des ambulanciers psychothérapeutes. C’est inacceptable.”*

DU CÔTÉ DU CABINET de la ministre de la Santé, on refuse de commenter ces recours en annulation. *“Nous ne dirons rien pour l’instant”,* explique Els Cleemput, attachée de presse de Maggie De Block. *“Nous devons attendre une décision de justice avant de le faire.”* Elle maintient *“avoir rencontré”* ces interlocuteurs.

L’Appsy n’est pas du même avis: *“Elle a refusé les rencontres et ne nous a jamais rencontrés”,* regrette Francis Martens. *“Elle ment frontalement et ne répond pas à nos courriers.”*

L. C.C.